

DOCUMENT DE PROJET

[Mali]

Intitulé du projet : Femmes Actrices Économiques Engagées pour la Paix et la Cohésion Sociale**Numéro du projet :** 00118768**Partenaire de réalisation¹:** Ministère de la Cohésion Sociale, de la Paix et Réconciliation Nationale.**Date de démarrage :** Décembre 2019**Date d'achèvement :** Novembre 2022**Date de réunion du CAP :** 18 Novembre 2019**Description succincte**

Le contexte actuel du Mali est caractérisé par plusieurs signaux alarmants au niveau sécuritaire et pourrait dégénérer en une crise sans précédent si des interventions préventives et de mitigation ne sont pas prises à temps. Ce contexte est sous-tendu par plusieurs facteurs dont notamment : la faible compréhension de l'Accord de paix par une frange importante de la population dont les femmes et les jeunes, l'influence extrémiste, la faible présence de l'Etat sur une partie du territoire national, les rancœurs et plaies des conflits antérieurs, les problèmes de gouvernance, la faible implication des jeunes et femmes dans le processus de recherche des solutions adaptées. Le conflit armé a réduit les opportunités d'échanges dans une région centrale connue pour être un centre commercial de transit à travers l'effondrement total du tourisme, la récession économique, la faible fréquentation des marchés et la difficulté d'approvisionnement, mais surtout l'absence d'opportunités économiques.

Fort de ce constat, les organisations des Nations Unies avec comme chef de file, le PNUD en partenariat avec le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, ONUFEMMES, compte contribuer à l'apaisement de la situation à travers le projet : **Femmes Actrices Economiques et Engagées pour la Paix et la Cohésion Sociale.**

Le projet utilise l'autonomisation des femmes comme point d'entrée majeur. Cette approche intégrée qui mobilise les femmes dans les activités économiques, en renforçant leur participation sociale et communautaire, leur capacité institutionnelle et crée un environnement propice à un plus grand nombre de femmes élues pour influencer la prise de décisions sensibles au genre et la recherche de la paix. il vise deux résultats à savoir :

Résultat 1 : Les femmes affectées par les conflits sont solidaires, autonomes et contribuent à l'économie au sein de leurs communautés tout en luttant contre les violences basées sur le genre.

Résultat 2 : Les mécanismes institutionnels et traditionnels locaux et régionaux de réconciliation et de sécurisation intègrent et supportent les priorités des femmes affectées par les conflits

Le projet est GEN 3 et les deux résultats sont spécifiquement orientés vers l'égalité des sexes à 100%. Avec l'insécurité, les relations entre les sexes ont commencé à changer dans ce domaine, y compris l'absence de membres masculins conduisant à l'augmentation des ménages dirigés par des femmes. Ces femmes sont ainsi devenues les principales sources de revenus, notamment en développant des activités économiques. Ils ont fait preuve de résilience en trouvant des solutions endogènes pour répondre à leurs besoins.

Les localités de mise en œuvre concernent les cercles de Bandiagara, Djenné et Mopti dans le but de consolider d'autres interventions de consolidation de la paix en cours exécutées par le PNUD et d'autres partenaires UN et nationaux. C'est le cas du projet de lutte contre l'extrémisme violent dans le cercle de Djenné, le projet emploi jeunes et paix dans le cercle de Mopti et du programme de développement local inclusif et équitable à Bandiagara. Une meilleure coordination de telles interventions pourrait sans doute donner de meilleurs effets quant aux actions de consolidation de la paix par la promotion socioéconomique des femmes. Il reste

¹ Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

entendu qu'au regard du caractère catalytique du projet, la mobilisation des ressources permettra de toucher d'autres cercles à la deuxième et troisième année d'exécution.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :
Renforcer la cohésion sociale par la participation des femmes à la gouvernance.





Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre² :

Produit 1 : Les femmes disposent des sources de revenus diversifiées, sont autonomisées et s'impliquent activement dans la vie de leurs communautés : GEN 3

Produit 2 : les mécanismes traditionnels de résolution des conflits intègrent les préoccupations des femmes dans leurs décisions : GEN 3

Total des ressources nécessaires :	3 097 340	
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	915 780
	Donateur :	0
	Gouvernement :	À évaluer
	Appports en nature :	0
915 780 USD		
À financer :	2 181 560	

Approuvé par (signatures)² :

Gouvernement	PNUD
Ministre de la Cohésion Sociale, de la Paix et Réconciliation Nationale, <i>le secrétaire Général, P.D.</i> Signature : 	Représentant Résident Mr Jo SCHEUER Signature : 
Date et sceau : <i>12-12-2019</i> 	Date et sceau : <i>12-12-2019</i> 

² Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

L'exacerbation des conflits dans la région de Mopti présente ainsi une opportunité pour les femmes affectées d'assumer un rôle plus important dans la résolution des conflits qui affectent substantiellement leur sécurité et celle de leur communauté. Plus particulièrement les femmes cheffes de ménage, soutiens de familles, veuves, en charge des enfants, déplacées internes qui ont payé un lourd tribut et auraient acquis une certaine légitimité pour élever la voix et demander la paix et la sécurité. Leur participation à ces processus et aux mécanismes communautaires locaux et régionaux est un droit et pas une faveur.

Les femmes ont une expertise sociale grâce à leur rôle traditionnel de préservatrices du tissu social, de réconciliatrices des familles qui peut être utilisée. Elles sont organisées dans de nombreuses organisations traditionnelles et groupements économiques dynamiques. Leur pouvoir économique peut leur donner une force collective et constituer un point d'entrée afin d'influencer positivement les dynamiques des conflits.

a) Les causes structurelles

Les conflits liés à la gestion des ressources naturelles

Cette zone subit les effets négatifs des changements climatiques accentués par la pression démographique. Les sécheresses cycliques et la surexploitation exacerbent les tensions liées à une gestion inappropriée de l'eau, des terres et des pâturages et aux insuffisances des politiques publiques ce qui conduit à des conflits récurrents entre les agriculteurs eux-mêmes et entre les agriculteurs et les éleveurs autour des terres exploitables limitées (10-12%). Ces conflits sont aussi aggravés par les vols récurrents de bétails.

Le déficit de gouvernance

Les défaillances de l'Etat à offrir des services sociaux et à protéger les populations ont installé un sentiment profond d'abandon chez les communautés locales. Les insuffisances du processus de décentralisation et de la justice et l'incapacité de l'Etat à assurer un arbitrage équitable de la gestion des ressources naturelles ont créé des multiples antagonismes et un manque de confiance de la population envers les services de l'Etat. Il y a un déficit d'inclusion des femmes et des jeunes dans les espaces de prise de décision publics. Les mécanismes traditionnels de gestion de conflits n'ont pas non plus pu faire face à la violence et la complexité accrues des conflits récents.

b) Des facteurs d'aggravation

Les conséquences de la persistance de l'insécurité

La persistance de l'insécurité et l'imposition de mesures sécuritaires ont fortement touché l'économie locale, favorisant également le développement de trafics illicites et la circulation des armes légères. Les jeunes et les femmes actifs dans le petit commerce, la vente de bétail, le maraichage et le tourisme ont été les plus touchés.

L'inefficacité des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) à protéger les populations et les allégations de violations des droits humains par les FDS ont renforcé le sentiment de méfiance de la population envers l'Etat et sont considérés comme ayant également conduit certains jeunes à s'enrôler dans les groupes armés.

Ainsi, des fractures apparaissent dans le contrat social qui existait entre les différents groupes sociaux et les différentes communautés et qui répartissait les pouvoirs de prise de décision et de gestion des ressources.

❖ Analyse des relations de genre

Les normes sociales et la division du travail confinent les femmes à des rôles de reproduction, ce qui les exclut des espaces de prise de décision publique. Même si les femmes d'un certain âge bénéficient d'une grande considération, elles sont confinées à la médiation des différends familiaux, à la transmission des valeurs sociales et à l'éducation des enfants. Avec l'accord des hommes, les femmes peuvent temporairement exploiter des parcelles réduites de terres. Chez les éleveurs, les femmes ont le droit d'utiliser les revenus issus de la vente du lait.

Au niveau communautaire, il existe de nombreux groupements villageois (appelés *yam moondou* ou *waldé raibaï*), souvent composés de femmes mariées et âgées. Cependant, elles n'ont pas d'accès direct aux chefs coutumiers dans les institutions traditionnelles (appelées *Togouna* dans les villages dogons où se prennent les décisions. Jusqu'à l'apparition des violences communautaires, ces groupements étaient mixtes, constitués de femmes dogons et peules principalement.

Avec l'insécurité, les relations de genre ont commencé à changer dans cette zone, en accentuant le rapport de dépendance des femmes à l'égard des hommes de leurs familles pour les protéger contre les violences. Ce besoin peut conduire certaines femmes à encourager les jeunes hommes à rejoindre les groupes armés, pour une protection contre d'autres groupes armés ou les FDS en qui elles n'auraient pas confiance. Là où les membres masculins de la famille sont absents à cause des conflits, les femmes doivent assurer la subsistance de leurs familles³. Plusieurs sont devenues des cheffes de ménage et des pourvoyeuses de revenus notamment en développant des activités économiques. Elles ont démontré des capacités de résilience en trouvant des solutions endogènes pour subvenir aux besoins.

L'analyse des déficits à combler en matière de consolidation de la paix doit se fonder sur une analyse de l'ensemble des efforts visant la consolidation de la paix déployés dans le pays et soutenus par le gouvernement, la société civile, les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux.

Le projet s'inscrit dans l'axe stratégique 2 du CREDD (2019-2023) « restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble » qui sera opérationnalisé à travers la stratégie de réconciliation nationale, de paix et de cohésion sociale, en cours d'élaboration. L'axe 3 de cette stratégie porte sur le « soutien et l'accompagnement des actions de réconciliation nationale » à travers notamment l'implication des femmes et des jeunes. Le projet va compléter le Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC) qui prévoit de créer un pôle sécurisé de développement et de gouvernance à Bandiagara, Djenné et Mopti (résultats 6, 7 et 9) mais sans viser les besoins spécifiques des femmes.

Le projet est en cohérence avec le nouveau Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2019-2023) au Mali notamment les axes stratégiques 1 (participation), 2 (prévention) et 4 (secours et relèvement).

Le projet contribue à l'UNDAF + l'axe 1 « paix, sécurité et réconciliation » dans son effet 2 et produit 2.2. Il concourt également à l'Integrated Strategic Framework du Système des Nations Unies au Mali à la priorité stratégique 3, résultat 9 et produit 9.2.

Le projet est une contribution aux composantes socio-économique et gouvernance du plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC) qui jusqu'ici n'a mis prioritairement l'accent sur le volet sécuritaire.

Le projet ciblera en premier lieu des femmes et jeunes femmes affectées par le conflit, les femmes chefs de ménage, femmes seules en charge de dépendants, veuves, déplacées, survivantes de VBG, femmes associées au conflit, femmes ex combattantes. D'autres bénéficiaires directes et indirectes du projet sont les membres des mécanismes institutionnels locaux et régionaux de réconciliation et de sécurisation, les chefs traditionnels et leaders communautaires, les autorités administratives et les élus locaux des localités ciblées.

Les critères de vulnérabilité aux conflits seront utilisés pour cibler les femmes bénéficiaires mais aussi le potentiel de leadership et l'intérêt de s'engager pour la paix et la réconciliation à la base. Le critère d'inclusivité et de représentation équilibrée de toutes les composantes de la communauté sera aussi pris en considération. Les chefs traditionnels et leaders seront choisis en fonction de leur autorité dans les zones couvertes par le projet. Les représentants de l'Etat seront ciblés selon leur rôle dans les structures en charge de la cohésion sociale et de la paix dans les zones ciblées.

II. STRATÉGIE

Depuis 2015, la région de Mopti connaît une insécurité grandissante avec des attaques et représailles perpétrées par des groupes djihadistes (Katiba Macina) et des milices d'autodéfense (telles que Dan Na Amassagou, dissoute par l'Etat après les massacres d'Ogossagou). Les pertes

³ International Alert, Région de Mopti, Analyse de conflit, novembre 2018

humaines et matérielles sont considérables : la population civile a été visée par des attaques, par des engins explosifs improvisés sur les routes, et des assassinats de présumés informateurs des forces de sécurité. Les conséquences humanitaires sont importantes, notamment des déplacements de 7'058 personnes et des perturbations dans les activités agro-pastorales, créant un risque d'insécurité alimentaire pour plus de 100'000 personnes. De nombreux agents de l'Etat et des élus locaux se sont déplacés vers les centres urbains et l'accès aux services sociaux de base est perturbé. Les normes sociales et la division du travail confinent les femmes à des rôles de reproduction, ce qui les exclut des espaces de prise de décision publique. Même si les femmes d'un certain âge bénéficient d'une grande considération, elles sont confinées à la médiation des différends familiaux, à la transmission des valeurs sociales et à l'éducation des enfants. Avec l'accord des hommes, les femmes peuvent temporairement exploiter des parcelles réduites de terres. Chez les éleveurs, les femmes ont le droit d'utiliser les revenus issus de la vente du lait.

Au niveau communautaire, il existe de nombreux groupements villageois (appelés *yam moondou* ou *waldé raibaï*), souvent composés de femmes mariées et âgées. Cependant, elles n'ont pas d'accès direct aux chefs coutumiers dans les institutions traditionnelles (appelées *Togouna* dans les villages dogons où se prennent les décisions. Jusqu'à l'apparition des violences communautaires, ces groupements étaient mixtes, constitués de femmes dogons et peules principalement.

Les activités prévues dans le cadre du présent projet concernent la promotion socio-économique en faveur des femmes à travers la création des activités génératrices de revenus, le renforcement des capacités en prévention et gestion des conflits et la présence dans les instances de décisions. Pour ce faire, le projet mettra en relation plusieurs partenaires nationaux et locaux qui ont un centre d'intérêt commun avec le PNUD et ONUFEMMES en vue d'atteindre les résultats, notamment la relance économique comme fil conducteur à la consolidation de la paix.

Un cadre logique comprenant des indicateurs au niveau de résultat avec des sources de vérifications/méthodes innovantes adaptées au contexte sera défini et une étude de référence réalisée. Un plan de suivi-évaluation sera mis en place, incluant une évaluation finale. La combinaison d'indicateurs approfondira l'analyse des voies à travers lesquelles le projet contribue à la cohésion sociale/la réduction du niveau de conflictualité grâce à l'implication de femmes et captera des explications alternatives des changements éventuels attribués au projet.

Si les femmes affectées par les conflits collaborent ensemble autour des initiatives économiques communautaires pour renforcer leur position sociale ;

Si elles développent ensemble des agendas communs autour de la prévention et la gestion des conflits pour participer activement dans les espaces décisionnels ;

Si les hommes modèles influencent les leaders communautaires détenteurs des normes sociales, pour une participation accrue des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ;

Et si les initiatives en faveur des femmes sont intégrées dans les mécanismes institutionnels locaux et régionaux de réconciliation et de sécurisation ;

Alors elles pourront davantage contribuer au renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix ;

Parce que les femmes ont acquis des capacités de leadership que l'environnement social est plus favorable à leur implication dans les solutions.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Le projet est conforme au plan-cadre des Nations unies pour le développement (PNUAD) du Mali dans les domaines prioritaires (axe 1 et 2) suivants : Paix, sécurité, cohésion sociale et réconciliation nationale, gouvernance.

Les résultats attendus du projet seront mesurés à travers une méthodologie quantitative et qualitative. Pour le mesurer deux enquêtes (de référence et finale) sont nécessaires en vue de cerner les actions et les perceptions des acteurs, en particuliers les jeunes, femmes et hommes.

Les indicateurs incluront, d'une part, des **actions observables**, par exemple : les femmes leaders s'engagent dans des activités de dialogue pour la paix.

D'autre part, ils se concentrent sur les **perceptions**, comme mesures par des sondages périodiques, et incluent la confiance dans le gouvernement local, la perception de l'efficacité et la réceptivité du gouvernement local, leur propre efficacité politique et économique et potentiellement aussi les attitudes envers la violence politique / communautaire.

Résultat 1 : femmes affectées par les conflits sont solidaires, autonomes et contribuent à l'économie au sein de leurs communautés tout en luttant contre les violences basées sur le genre

Produit 1. : Les femmes disposent des sources de revenus diversifiées, sont autonomisées et s'impliquent activement dans la vie de leurs communautés ;

Activités :

- Etablir une cartographie des opportunités économiques féminines ;
- Faire l'état des lieux des unités de production de femmes ;
- Former les groupements féminins sur des thématiques entrepreneuriales (technique de production, gestion durable des ressources naturelles, Management, comptabilité financière, recherche de financement, réseautage, montage de projet, etc.) ;
- Réhabiliter les unités de production affectées par les conflits ;
- Faciliter la réinsertion socioéconomique des femmes directement affectées par les conflits par des formations professionnelles de courte durée
- Apporter des appuis matériels et/ou financiers aux femmes directement affectées par les conflits

Résultat 2 : Les mécanismes institutionnels* et traditionnels** locaux et régionaux de réconciliation et de sécurisation intègrent et supportent les priorités des femmes affectées par les conflits

Produit 2. : les mécanismes traditionnels de résolution des conflits intègrent les préoccupations des femmes dans leurs décisions.

Activités :

- Identifier des réseaux de femmes leaders à même de porter la voix des femmes au sein des instances de décisions et renforcer les capacités de 150 d'entre elles.
- Offrir de meilleurs cadres/espaces de rencontres à 10 réseaux de femmes leaders leur permettant d'échanger sur des problématiques de femmes.
- Renforcer les capacités des membres de 10 comités de paix mis en place par le Ministère en charge de la Réconciliation et la Cohésion sociale.
- Appuyer au fonctionnement des comités de Paix en vue de l'intégration des préoccupations des femmes

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Pour obtenir les résultats escomptés, il faut des ressources importantes du fait que le projet apporte une dimension novatrice par la valorisation des capacités de résilience des groupements de femmes et de leurs apports à la prévention et gestion des conflits, l'utilisation de l'autonomisation économique comme vecteur de cette valorisation. Spécifiquement le PNUD mobilisera son chef de bureau à Mopti pour l'assurance qualité du projet, un project manager pour l'implémentation technique, appuyé par un assistant au projet. Des consultants et ONGs partenaires seront fait appel pour des activités techniques dans certains cercles. La partie gouvernementale représentée au niveau de la région par le gouvernorat et ses services techniques jouera un rôle central quant à la coordination et au suivi des activités conformément aux orientations des politiques régionales.

Aussi, le projet contribuera à documenter et diffuser ce savoir-faire par une mise à l'échelle des initiatives locales des femmes. En cherchant à faire intégrer les femmes dans les différents mécanismes communautaires et institutionnels de prévention et de gestion des conflits, le projet apporte une valeur ajoutée à la défense de leurs droits. Toutes les activités adressent les questions de genre et contribuent à l'application de la loi No : 2015-052/95 sur le quota. Le projet utilise comme point d'entrée la force de mobilisation des femmes autour des activités économiques, pour la

transformer en levier afin qu'elles aient plus de voix dans la prise de décision publique et la recherche de la paix.

Les femmes ont une expertise sociale grâce à leur rôle traditionnel de préservatrices du tissu social, de réconciliatrices des familles qui peut être utilisée. Elles sont organisées dans de nombreuses organisations traditionnelles et groupements économiques dynamiques. Leur pouvoir économique peut leur donner une force collective et constituer un point d'entrée afin d'influencer positivement les dynamiques des conflits.

Partenariats

Dans sa mise en œuvre, le projet adoptera une stratégie de partenariat élargi avec une forte implication des autorités étatiques nationales en vue d'assurer l'appropriation nationale, la durabilité des résultats et de contribuer à renforcer la confiance des populations entre elles et entre elles et les décideurs pour une réconciliation nationale effective. Le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec plusieurs ministères sectoriels en vue d'aider à l'harmonisation des actions en matière d'éducation à la paix, la promotion du dialogue et la cohésion sociale.

Le projet veillera à la mise en œuvre d'une approche coordonnée avec les initiatives des autres partenaires intervenant dans les mêmes domaines et dans les mêmes localités. Ainsi, le projet va œuvrer en étroite articulation avec les initiatives existantes financées par le fonds de consolidation de la paix et les autres partenaires techniques et financiers. Il recherchera des partenariats pour mobiliser des ressources complémentaires afin d'augmenter les possibilités d'appui aux populations ciblées.

Partenariat avec ONUFEMMES

Le PNUD est en partenariat avec ONUFEMMES sur plusieurs initiatives de consolidation de la paix et le relèvement économique. L'appui d'ONUFEMMES pourrait être mis à contribution dans la mise en œuvre de ce projet sur l'aspect très particulier de prise en compte du Genre et à la redevabilité en créant les conditions du dialogue social entre les institutions locales, les organisations de la société civile et les populations avec une implication accrue des femmes.

Partenariat avec les Services techniques et les Organisations de la Société Civile

La mise en œuvre du projet sollicitera l'implication des services techniques, les collectivités et les Organisations de la Société Civile en vue d'une appropriation nationale. Leur implication portera sur la sollicitation de leur expertise à travers la prestation ou la validation des outils.

Risques et hypothèses

La mise en œuvre du projet dans ces localités rencontrera des risques qui se présentent de façon succincte :

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
La mise en place des mécanismes traditionnels intégrant les femmes peut rencontrer des oppositions	Haute	Faible	Les activités de renforcement des capacités permettront un changement de perception et de compréhension positifs. Le PNUD et ONUFEMMES ont des outils pour ce faire.
La difficulté d'accès au terrain pourra entraver la réalisation des enquêtes où la participation des populations concernées à la base est nécessaire	Moyenne	Moyenne	Le PNUD bénéficie de l'appui sécuritaire fourni par la MINUSMA pour permettre à son personnel de visiter le terrain aussi souvent que possible. L'équipe du projet présente sur le terrain entretiendra un dialogue soutenu avec les leaders des communautés locales pour que ceux-ci soient un relais efficace sur le terrain, elle mettra

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
			également en place un système d'alerte précoce pour un suivi effectif des informations et pour un réajustement des activités en conséquence.
Le non fonctionnement des mécanismes institutionnels	Moyenne	Moyenne	L'équipe du projet utilisera les mécanismes de mobilisation et d'accompagnement des jeunes et femmes pour impulser le niveau institutionnel.
La capacité opérationnelle du PNUD Mali pour un projet DIM (exécution directe) prévoyant des activités de terrain avec un accès limité et un laps de temps peut retarder la réalisation du plan de travail	Élevée	Faible	Le projet devra compter sur l'appui opérationnel du bureau pays et sur l'utilisation des procédures de Fast Track pour accélérer les acquisitions prévues dans le plan de travail.

Implication des parties prenantes

Le projet ciblera en premier lieu des femmes et jeunes femmes affectées par le conflit, les femmes chefs de ménage, femmes seules en charge de dépendants, veuves, déplacées, survivantes de VBG, femmes associées au conflit, femmes ex combattantes. D'autres bénéficiaires directes et indirectes du projet sont les membres des mécanismes institutionnels locaux et régionaux de réconciliation et de sécurisation, les chefs traditionnels et leaders communautaires, les autorités administratives et les élus locaux des localités ciblées.

Les critères de vulnérabilité aux conflits seront utilisés pour cibler les femmes bénéficiaires mais aussi le potentiel de leadership et l'intérêt de s'engager pour la paix et la réconciliation à la base. Le critère d'inclusivité et de représentation équilibrée de toutes les composantes de la communauté sera aussi pris en considération. Les chefs traditionnels et leaders seront choisis en fonction de leur autorité dans les zones couvertes par le projet. Les représentants de l'Etat seront ciblés selon leur rôle dans les structures en charge de la cohésion sociale et de la paix dans les zones ciblées.

La proposition est élaborée dans un processus participatif et inclusif avec les ONGs partenaires d'exécution qui sont directement implantés dans la zone d'intervention. Les différents produits sont identifiés et discutés avec ces derniers au regard de leur proximité avec le terrain. Les sous-bureaux des agences onusiennes impliquées sont en dialogue étroit avec les partenaires nationaux qui ont contribué à l'élaboration de la proposition. De même l'analyse des conflits est basée sur les informations reçues de partenaires présents dans les cercles.

Les partenaires d'exécution seront organisés selon le domaine d'intervention et la zone d'action. A la suite de la signature des contrats, ils s'occuperont d'appuyer les entités onusiennes pour la mise en œuvre des activités en étroite collaboration avec les sous-bureaux des agences onusiennes dans la région de Mopti. Les bureaux pays des agences onusiennes à Bamako assurent la supervision générale et veilleront à l'atteinte des objectifs. Les ONG appuieront également le suivi et la collecte des données de base prévues dans le cadre de résultat au début du projet et à la fin du projet sur la base d'une méthode de collecte données préalablement retenue conjointement entre les entités concernées. Dans cette zone difficile d'accès à cause de l'insécurité, les agences impliquées pourront recourir aussi aux services des Third Part Monitoring (suivi par une tierce partie) avec d'autres ONG non partenaire d'exécution, ou des prestataires privés dans la zone d'intervention.

Consultations des acteurs au niveau local et national

Pour permettre une meilleure appropriation du projet, des consultations ont été menées au niveau local dans la région de Mopti et au niveau national. Ces consultations avaient pour but :

- S'entretenir avec les acteurs au niveau national pouvant jouer un rôle important aussi bien dans l'élaboration du document projet que dans sa mise en œuvre. Il s'est agi du Ministère en charge de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, du Ministère en charge de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, de ONUFEMMES, ONUFEMMES, et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle à travers le centre national de promotion de volontariat.
- Recueillir auprès des acteurs au niveau local les avis, observations et commentaires sur le projet. A cet effet des séances de travail ont eu lieu avec la direction régionale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, le fonds des nations unies pour les populations, OCHA, le réseaux des femmes élues et leadership(FEFEL), le réseau national d'appui économique des jeunes filles et femmes (RENADEF), la présidente des organisations de la société civile, responsable de l'ONG ODI Sahel, et l'équipe régionale d'appui à la réconciliation, structure du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation.
- Rencontrer les partenaires potentiels du projet au niveau national ayant des répondants au niveau de la région de Mopti pour une collaboration dans le cadre de sa mise en œuvre ;
- Identifier de concert avec les acteurs d'autres partenaires clés stratégiques de mise en œuvre du projet ;
- Présenter aux acteurs au niveau national et local les grandes lignes du document projet en cours d'élaboration et recueillir leurs observations éventuelles ;
- Adopter avec les parties prenantes une approche commune sur le projet ;
- Convenir avec les acteurs au niveau national et local d'une date de tenue du comité local d'examen du projet.

Ainsi donc ces concertations ont permis de s'accorder sur les activités clés du projet en lien avec l'objectif global du projet qui est de construire une société de paix et renforcer la gouvernance locale par l'implication des femmes. Lesdites activités s'alignent également sur les résultats clés du projet.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Ce projet pourrait s'aligner sur des initiatives transfrontalières impliquant le Burkina et le Niger pour maximiser les résultats. A cet effet, les programmes mis en œuvre par l'ALG (Autorité du Liptako-Gourma) pourront servir de cadres idéals d'implémentation de la coopération sud-sud.

Gestion des Connaissances

Ce projet est catalytique et le coordinateur du projet sera chargé de développer, en collaboration avec tous les acteurs, de nouveaux projets de même nature visant à consolider les activités pilotées par le biais de ce fonds.

Pour sa visibilité et la pérennité du projet, une forte politique de communication et un outil d'échanges d'information seront élaborés.

Durabilité et amplification

La participation communautaire va guider les différentes étapes du programme, y compris l'identification des bénéficiaires, la mise en œuvre ainsi que le suivi des activités. Le programme investira dans les personnes à travers le renforcement des capacités et la formation en vue de consolider les connaissances et compétences nécessaires des bénéficiaires favorisant ainsi la durabilité. Le projet prévoit une participation accrue des membres de la communauté et plus particulièrement les leaders en vue de leur implication et d'accroître l'appropriation et la durabilité.

Le projet travaillera non seulement avec les services décentralisés et déconcentrés au niveau national et local en fonction de la pertinence de leur mandat, mais aussi va collaborer avec d'autre partenaires (ONGs, OSC et Groupements) évoluant sur les mêmes thématiques dans la zone. L'appropriation et la participation des services techniques locaux seront essentielles, compte tenu de leur présence et leur rôle dans les cercles ciblés.

IV. GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

Le projet assurera un bon rapport coût-efficacité grâce à une mise en œuvre conjointe impliquant ONUFEMMES, le Ministère de la réconciliation et de la cohésion sociale, le ministère en charge du développement social, et le ministère en charge de la promotion de la femme. En accord avec le Gouvernorat il sera convenu un système de suivi terrain avec les services techniques et les autorités régionales et locales.

En outre, le projet créera des synergies avec d'autres initiatives et projets pertinents dans la région de Mopti.

Gestion du projet

Le projet sera mis en œuvre par la modalité d'exécution directe (DIM). Les structures de l'État, les OSC, les Organisations des Femmes, les groupements des femmes leaders, les autorités locales de la zone d'intervention sont les principaux bénéficiaires du projet et seront au premier plan de la mise en œuvre.

La gestion stratégique du projet se fera en concertation avec les Ministères les plus pertinents en termes d'actions menées notamment celui de la Réconciliation Nationale⁴. Le coordonnateur du projet sera un staff du PNUD et travaillera sous la supervision directe du Chef de Bureau PNUD Mopti. Il assurera de façon collégiale la gestion au quotidien du projet pour assurer la cohérence entre les activités, élaborera et assurera la consolidation des plans du travail, la préparation des rapports d'avancement trimestriels ainsi que la supervision des activités du projet. Il sera assisté d'un assistant au projet avec profil de mobilisateur communautaire.

Les modalités de mise en œuvre du Projet s'orientent autour de l'approche participative et l'inclusion sociale des groupes cibles.

⁴ L'appellation peut changer.

V. CADRE DE RESULTATS⁵

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : Renforcer la cohésion sociale par la participation des femmes à la gouvernance.

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional], y inclus la situation de référence et les cibles :

- Nombre de femmes affectées par les conflits bénéficiant de l'amélioration de leurs conditions économiques;
- Niveau d'implication des femmes dans les instances de prises de décisions tant traditionnel qu'institutionnelles
- Cibles : femmes directement et indirectement affectées par les conflits (veuves, femmes chefs de ménage, femmes leaders, acteurs de cohésion sociale, femmes seules en charge de dépendants, déplacées, survivantes de VBG, femmes associées au conflit, femmes ex combattantes).

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :

- Amélioration des conditions socioéconomiques des femmes favorisant leur engagement à la réconciliation et la construction de la cohésion sociale.
- L'implication des femmes dans les instances de prise de décision au niveau traditionnel et institutionnel

Intitulé et numéro Atlas du projet : Projet Femmes Actrices Économiques et Engagées pour la Paix et la Cohésion Sociale.

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁶	SOURCE DES DONNEES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année1	Année2	Année3	Année4	Année	FINAL		
Produit 1 Les femmes disposent des sources de revenus diversifiées, sont autonomisées et s'impliquent activement dans la vie de leurs communautés	1.1 Existence d'une cartographie des opportunités économiques féminines.	Service technique étatique en charge de la planification	À déterminer	2019	1	1	Actualisé	Actualisé	-	-	Cartographie fiable	Enquêtes, Inaccessibilité des femmes de certaines localités
	1.2 Nombre de femmes membres de groupements formés sur les thématiques entrepreneuriales	Direction régionale en charge de la promotion de la femmes	À déterminer	2019	300	500	700	900	-	-	Tous les groupements féminins sont formés	Atelier de restitution,
	1.3 Nombre d'unités de production affectées par les conflits réhabilitées	Services techniques locaux de la promotion de la femme	À déterminer	2019	15	25	35	50	-	-	Reprise des activités de tous les groupements réhabilités	Concertations avec les groupements de femmes Vérification de la fiabilité des informations
	1.4 Nombre de femmes PDI's ayant reçu des formations professionnelles de courte durée favorisant leur réinsertion socioéconomique	OCHA, Direction régionale du développement social	0	2019	2000	-	-	-	-	-	2000 femmes PDI's formées	Sondage, Augmentation du nombre de PDI's

⁵ Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de

	1.5 Nombre de femmes affectées par les conflits appuyées financièrement ou matériellement	OCHA, Direction régionale développement social	0	2019	2019	2000	-	-	-	2000 femmes soutenues financièrement ou en matériel de travail	Sondage, Augmentation du nombre de PDIs
Produit 2 Les mécanismes traditionnels et institutionnels de résolution des conflits intègrent les préoccupations des femmes dans leurs décisions	2.1 Nombre de femmes leaders dont les capacités ont été renforcées	Réseaux de femmes leaders, Direction régionale de la femmes	À déterminer	2019	200	150	200	200	-	100 femmes dans chaque cercle	Concertations avec les réseaux de femmes, Multiplicité des réseaux de femmes
	2.2 L'effectivité de 10 espaces/cadres de rencontre des femmes dans les cercles du projets	Direction régionale de la femmes	À déterminer	2019	13	10	15	20	-	Au moins 3 espaces dans chaque cercle	Enquêtes auprès des réseaux de femmes, difficulté d'accès de certaines localités
	2.3 Nombre de formations reçues par les membres des 10 comités de paix	Équipe régionale d'appui à la réconciliation	À déterminer	2019	20	10	30	30	-	Au moins 3 formations pour chaque comité	Échanges avec l'équipe régionale,
	2.4 Nature des appuis apportés aux comités de Paix	Équipe régionale d'appui à la réconciliation	À déterminer	2019	20	10	30	30	-	10 Comités de paix fonctionnels	Concertation Équipe régionale.

l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

⁶ Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Un plan de suivi évaluation sera élaboré dès la mise en place du projet de manière à revisiter les indicateurs pour mieux apprécier leur pertinence en partenariat avec les Agences impliquées et les partenaires d'exécution. Le plan de suivi et d'évaluation qui sera élaboré dans le premier trimestre après le démarrage du projet déterminera aussi la périodicité de collecte des données ainsi que les sources de vérification.

Conformément aux politiques de programmation et aux procédures, le suivi du projet sera effectué trimestriellement assorti d'un rapport d'étape. Un rapport annuel doit être préparé par le Coordinateur terrain du projet et approuvé le Chef de bureau de Mopti qui garantit l'assurance qualité.

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	Autorités régionales et services techniques	À déterminer
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	Autorités régionales et services techniques	À déterminer
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Ministère en charge de la cohésion sociale, et celui en charge de la promotion de la femmes	À déterminer
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du	ONUFEMMES	À déterminer

	pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.		projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.		
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Autorités régionales	A déterminer
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)	N/A	ONUFEMMES	A déterminer
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Tous les acteurs du projet	À déterminer

Plan de travail pluriannuel^{7 8}

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2 (à mobiliser)	A3 (à mobiliser)	A4		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
Produit 1 : Les femmes disposent des sources de revenus diversifiées, sont autonomisées et s'impliquent activement dans la vie de leurs communautés	1.1 Mission de terrain/Ateliers des activités du projet	10 000	10 000	10 000	-	PNUD	Mission de terrain	30 000	
	1.2 Établir une cartographie des opportunités économiques féminines	15 000	15 000	13 000	-	UNWOMEN PNUD	Commodités, supplies	43 000	
	1.3 Faire l'état des lieux des unités de production de femmes	10 000	10 000	9 000	-	PNUD	Commodités, supplies	29 000	
	1.4 Former les groupements féminins sur des thématiques entrepreneuriales (technique de production, gestion durable des ressources naturelles, Management, comptabilité financière, recherche de financement, réseautage, montage de projet, etc)	30 000	30 000	28 000	-	UNWOMEN PNUD	Contractuel services	88 000	
	1.5 Réhabiliter les unités de production affectées par les conflits	250 000	250 000	230 000	-	PNUD	Contractuel services	730 000	
	1.6 Faciliter la réinsertion socioprofessionnelle des femmes affectées par les conflits par des formations professionnelles de courte durée	100 000	100 000	90 000	-	PNUD	Contractuel services	290 000	
	1.7 Apporter des appuis financiers et/ou matériels aux femmes directement affectées par les conflits	140 000	140 000	130 000	-	PNUD	Contractuel services	410 000	
Total partiel pour le produit 1	555 000	555 000	510 000				1 620 000		

Marqueur genre : GEN3

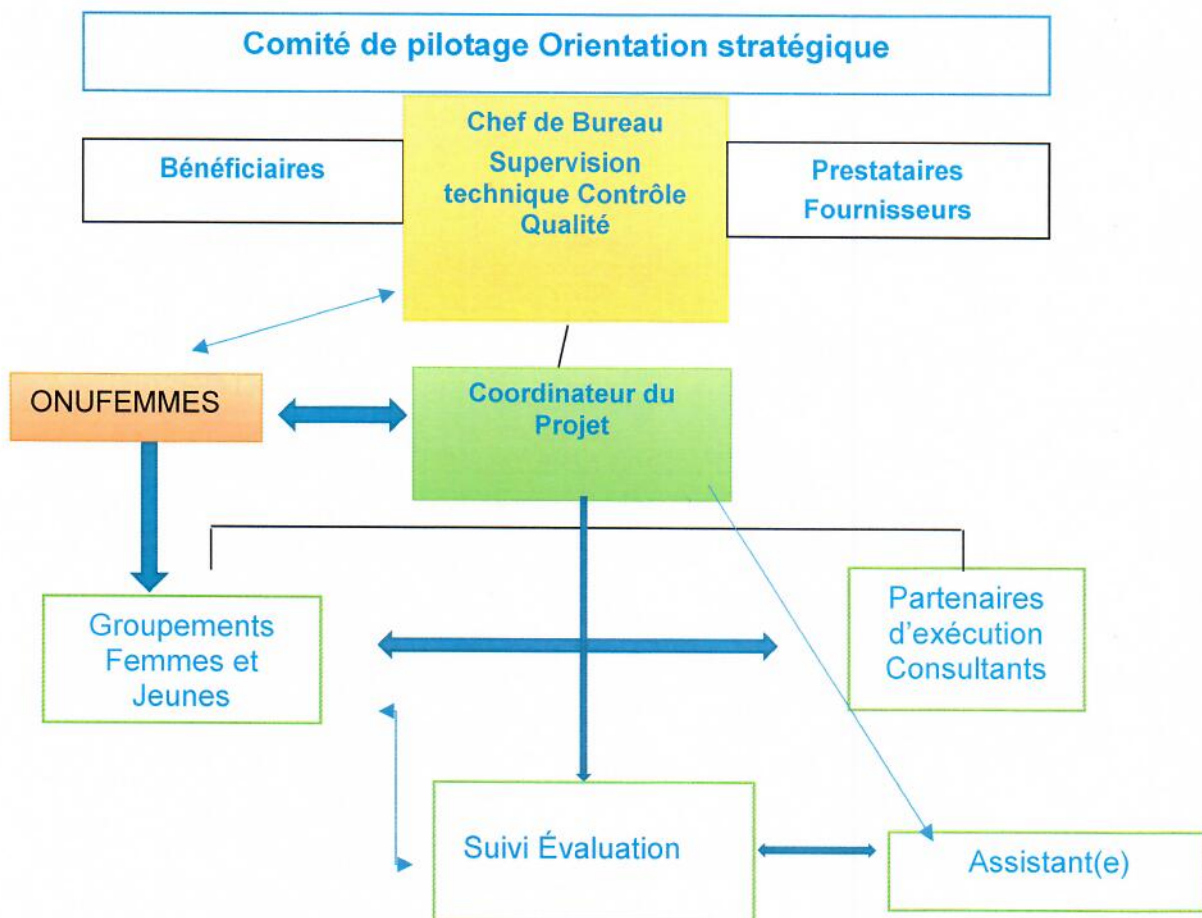
⁷ Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

⁸ Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de réévaluer les activités entre les années.

Produit 2 : les mécanismes traditionnels et institutionnels de résolution des conflits intègrent les préoccupations des femmes dans leurs décisions	2.1 Identifier des réseaux de femmes leaders à même de porter la voix des femmes au sein des instances de décisions et renforcer les capacités de 150 d'entre elles.	150 000	150 000	130 000	-	UNWOMEN PNUD	FW PNUD	Consultant	430 000	
	2.2 Offrir de meilleurs cadres/espaces de rencontres à 10 réseaux de femmes leaders leur permettant d'échanger sur les questions les concernant.	80 000	80 000	80 000	-	UNWOMEN PNUD	FW PNUD	Contractual services	240 000	
	2.3 Renforcer les capacités des membres de 10 comités de paix mis en place par le Ministère en charge de la Réconciliation et la Cohésion sociale.	15 000	15 000	15 000	-	PNUD	FW PNUD	Contractual services	45 000	
	2.4 Appuyer au fonctionnement des comités de Paix en vue de l'intégration des préoccupations des femmes	70 000	70 000	70 000	-	PNUD	FW PNUD	Contractual services	210 000	
	Total partiel pour le produit 2	180 000	180 000	295 000					925 000	
	Appui général à la gestion									
	Salaires	69 596	69 596	69 596	-	PNUD	FW PNUD		208 788	
	Communication	5 000	10 000	10 000	-	PNUD	FW PNUD		25 000	
	Fonctionnement	27 158	27 158	27 158	-	PNUD	FW PNUD		81 474	
	Suivi	14 921	14 921	14 921	-	PNUD	FW PNUD		44 763	
GMS (7%)	64 105	64 105	64 105	-	PNUD	FW PNUD		192 315		
TOTAL	915 780	915 780	990 780						3 097 340	

VII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

La gestion du projet va obéir au schéma ci-après :



VIII. CADRE JURIDIQUE

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des trois options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'[Accord de base type en matière d'assistance \(SBAA\)](#)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement du Mali et le PNUD, signé le 9 juin 1978. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

IX. GESTION DES RISQUES

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option b. PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]⁹ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]¹⁰ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/qa_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

⁹ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

¹⁰ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

g. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-

bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Option 2 : Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre chacune ou chacun d'eux pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

X. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [\[anglais\]](#)[\[français\]](#)[\[espagnol\]](#), comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques.** Utilisez le [modèle de Registre des risques](#) standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la [Description des éléments à livrer du Registre des risques](#).
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**